

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 1^{er} OCTOBRE 2019
COMPTE-RENDU

DEPARTEMENT DE LA REUNION
Ville du Port



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux de la ville de Le Port,
J'ai l'honneur de vous inviter au prochain Conseil municipal qui se réunira le :

MARDI 1^{er} OCTOBRE 2019 A 17H00 A L'HOTEL DE VILLE

Le 23 septembre 2019

LE MAIRE



Olivier HOARAU

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du mardi 3 septembre 2019 P. 01
 2. Rénovation urbaine des quartiers Lépervanche, Verges et Voie Triomphale – Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2018 P. 13
 3. Renouvellement urbain des quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute – Convention pluriannuelle du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Tranche 1 P. 19
 4. Transfert des compétences Eau et Assainissement - Traitement des excédents des budgets annexes P. 86
 5. Transfert des compétences Eau et Assainissement - Convention de co-maîtrise d'ouvrage & Convention de mandat - Approbation P. 88
 6. Dispositif « J'apprends à nager » - Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) P. 89
 7. Constitution d'une servitude de passage au profit de la commune de Le Port sur la parcelle AH n°1317 P. 90
 8. Abrogation de la délibération n°2002-206 du 31 octobre 2002 relative à la cession amiable de la parcelle de terrain non bâtie, cadastrée BL n°255, sise la Zone d'Activités des Tamarins, à la SCI AI P. 92
 9. Cession amiable de la parcelle communale non bâtie, cadastrée AV n°246 partie, sise rue Sully Prudhomme, à la S.A.S De Courcy P. 98
 10. Cession du terrain cadastré AL n°984, sis la ruelle Chopin, à madame et monsieur Roger Técher P. 111
 11. Cession d'une portion du terrain cadastré AO n°841, sise la Rivière des Galets à madame et monsieur Jean Willy Thomas P. 116
 12. Mise à disposition du bâtiment communal dénommé « La Halle » - Parcelle cadastrée BA n°324, sise Zac des Mascareignes, à la Sem Gem'Port des Mascareignes P. 123
- Questions diverses

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mardi premier octobre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Mikaëla Latra, M. Romuald Tanguy, M. Hary Auber, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint (par M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjointe), Mme Brigitte Laurestant, (par Mme Sonia Bitaut), Mme Karine Mounien (par Mme Dorisca Tiburce), Mme Catherine Gossard (M. Brandon Incana), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec), M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Valérie Auber (17h07), M. Armand Mouniata (17h19).

Départ(s) en cours de séance : Mme Firose Gador (17h09).

Absent(s): Mme Cala M'Rhéhourri 5^{ème} adjointe, M. Sergio Erapa, M. Jimmy Grondin, Mme Sabine Le Toullec, M. Patrice Payet, Mme Dalila Mahé.

Ouverture de la séance à 17h.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du mardi 3 septembre 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : approuve le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 3 septembre 2019 ;

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents y afférents.

Arrivée de Mme Valérie Auber à 17h07.

Départ de Mme Firose Gador à 17h09.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été notifié par le Préfet de la démission de M. Sergio Erapa de son poste d'adjoint au Maire et propose d'examiner cette affaire.

2. Poste vacant d'adjoint au Maire suite à une démission - Modalités de mise en œuvre

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : décide de supprimer le poste d'Adjoint au Maire devenu vacant conformément à l'article L.2122-2 du CGCT et ainsi de fixer à 9 le nombre des adjoints ;

Article 2 : approuve que la suppression du poste d'adjoint modifie automatiquement l'ordre du tableau du conseil : chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouvera promu d'un rang au tableau des adjoints,

Article 3 : prend acte du nouveau tableau des adjoints modifié comme suit :

ADJOINT	Prénom Nom
1 ^{er}	Fayzal Ahmed VALI
2 ^{ème}	Bernard ROBERT
3 ^{ème}	Jasmine BETON
4 ^{ème}	Annie MOURGAYE
5 ^{ème}	Cala M'REHOURI
6 ^{ème}	Annick Le TOULLEC
7 ^{ème}	Jean Claude MAILLOT
8 ^{ème}	Armand MOUNIATA
9 ^{ème}	Wilfrid CERVEAUX

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents correspondants.

3. Rénovation urbaine des quartiers Lépervanche, Verges et Voie Triomphale Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber),

Article 1 : approuve le CRAC 2018 de la concession d'aménagement du projet de rénovation urbaine des quartiers Lépervanche, Vergès et Voie Triomphale et notamment les points suivants :

- les charges et les produits de l'année 2018 ;
- les objectifs et le budget prévisionnel 2019 ;
- le bilan financier global actualisé soit 18 587 053 € HT;
- la participation globale actualisée de la Commune de 4 794 524 € HT ;
- la participation communale 2019 de 838 856 € ;

Article 2 : approuve l'avenant n°4 au traité de concession d'aménagement, prorogeant la concession jusqu'au 31 décembre 2020 ;

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous documents relatifs à ce projet.

Arrivée de M. Armand Mouniata à 17h19.

4. Renouveau urbain des quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute - Convention pluriannuelle du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) Tranche 1

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (1 opposition : M. Patrick Jardinot, 1 abstention : Mme Valérie Auber),

Article 1 : approuve le projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain des quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute ;

Article 2 : approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous documents relatifs à ce projet.

5. Transfert des compétences eau et assainissement- Traitement des excédents des budgets annexes

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (1 opposition : M. Patrick Jardinot, 1 abstention : Mme Valérie Auber),

Article 1 : approuve la conservation des excédents du budget annexe de l'eau potable ;

Article 2 : approuve le transfert partiel de l'excédent du budget annexe de l'assainissement (collecte) ;

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les documents y afférents.

Transfert des compétences eau et assainissement - Convention de co-maitrise d'ouvrage & convention de mandat - Approbation

Affaire retirée.

6. Mise en place du dispositif national « j'apprends à nager » - Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (A.N.S)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : approuve le plan de financement prévisionnel de cette action ;

Article 2 : sollicite auprès de l'A.N.S la demande de subvention correspondante ;

Article 3 : autorise le Maire, ou tout autre adjoint habilité, à signer les actes y afférents.

7. Constitution d'une servitude de passage au profit de la commune de Le Port sur la parcelle AH 1317

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : valide la constitution d'une servitude de passage à titre gratuit sur la parcelle cadastrée AH 1317, propriété de la SIDR tant au profit de la Ville que des époux Djae ;

Article 2 : approuve la prise en charge par la Ville des frais de notaires liés à la constitution de cette servitude de passage ;

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous documents relatifs à ce projet.

8. Abrogation de la délibération n°2002-206 du 31 octobre 2002 relative à la cession amiable de la parcelle de terrain non bâtie, cadastrée BL n°255, sise la zone d'activités des tamarins, à la SCI AI

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : abroge la délibération n°2002-206 du 31 octobre 2002 annexée au rapport ;

Article 2 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à notifier la présente décision à la SCI Aluminium Industrie.

9. Cession amiable de la parcelle communale non bâtie, cadastrée av n°246 partie, sise rue Sully Prudhomme, à la S.A.S De Courcy

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve la cession en pleine propriété de la parcelle non bâtie cadastrée AV n°246 partie, sise la zone industrielle n°2 de Le Port, d'une superficie mesurée à 2 098 m², au groupe S.A.S De Courcy ;

Article 2 : décide de fixer à 465 000 euros le prix de la vente, en référence à l'avis du Domaine annexé au rapport ;

Article 3 : approuve que la cession de ce foncier communal devra intervenir par acte authentique le 30 septembre 2020 au plus tard ;

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants

10. Cession du terrain cadastre AL n°984, sis la ruelle Chopin, à madame et monsieur Roger Técher

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : approuve la cession du terrain communal cadastré AL 984, sis à Le Port, ruelle Chopin, d'une superficie cadastrale de 157 m², à madame et monsieur Técher, au prix de 44 100 € compatible avec l'avis du Domaine daté du 4 février 2019 ;

Article 2 : décide de fixer la réalisation de la vente, par acte authentique, dans le délai maximum de un (1) an à compter de ce jour ;

Article 3 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer l'acte de vente et tous les documents se rapportant à cette affaire.

11. Cession d'une portion du terrain cadastrée AO n°841, sise la rivière des galets, à monsieur et madame Thomas Jean Willy

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : approuve la cession du terrain communal cadastré AO 841 partie, sis La Rivière des Galets, rue Jacques Duclos, pour une superficie mesurée à 225 m², assorti d'une servitude de passage de 85 m² à établir sur le surplus communal, aux époux Thomas Jean Willy, pour un montant total de 78 680 € conforme à l'avis du Domaine daté du 2 mai 2019 ;

Article 2 : décide de fixer la réalisation de la vente, par acte authentique, dans le délai maximum de un (1) an à compter de ce jour ;

Article 3 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer l'acte de vente et tous les documents se rapportant à cette affaire.

12. Mise à disposition du bâtiment communal dénommé « La Halle » parcelle cadastrée BA n°324, sise Zac Mascareignes, à la Sem Gem'Port des Mascareignes

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve la conclusion d'un bail commercial avec la SEM Gem'Port des Mascareignes actant la mise à disposition du bâtiment communal dénommé « La Halle », édifié sur la parcelle cadastrée section BA n° 324 aux conditions définies dans le rapport ;

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

LE MAIRE



